clusion de cet article vaut la peine que je traduise :

« La Monarchie entretient l'anarchie sociale et provoque les révolutions. La République est la paix et l'ordre ; elle ne se fonde que par des décrets et par la force.

« La séparation de l'Eglise et de l'Etat, l'établissement de l'instruction gratuite et obligatoire, l'abolition de l'armée permanente, la magistrature et l'administration renouvelées par le suffrage, tout instrument de despotisme et de monopole féodal aboli, la commune mise en possession de sa propre autonomie, et chaque citoyen rétabli dans l'intégrité de ses droits et en usant individuellement ou collectivement, — la République se crée d'elle-même. »

Il n'y a pas à en douter, et Dieu ! quelle République ! Vous voyez qu'en deçà ou au-delà des Alpes, ces gens-là n'inventent rien et copient littéralement les vieilleries de 93.

Le *Journal de Rome*, qui est aux gages de M. Thiers et de M. Rattazzi, vient de commettre une indiscrétion en annonçant que les rapports entre la République française et le Vatican sont très-tendus, et que notre président, fatigué des ennuis et des embarras que lui donnent les cléricaux, aussi bien que des intrigues du Vatican, se prépare à retirer l'ambassadeur près le Saint-Siége.

Je ne sais quelle confiance mérite cette grosse nouvelle ; seulement, je vous prie de remarquer : 1° que le *Journal de Rome* est l'organe de M. Thiers, que son rédacteur en chef, M. Montferrier, appartenait aux *Débats ;* 2° que M. Fournier travaille énergiquement dans ce sens et a toutes les bonnes grâces de Victor-Emmanuel.

Si M. Fournier, qui est un impie, parvient à décider le rappel de M. de Bourgoing, nous ne tarderons pas à voir le Saint-Siège abandonné par toute la diplomatie et partant livré à la Commune ; on comprend, dès lors, que le cardinal Antonelli organise une compagnie de pompiers du Vatican.

Il est bien vrai que M. Fournier a donné un dîner à M. Renan, que le grand-duc Nicolas, schismatique, avait refusé de recevoir.

Mais cela ne doit surprendre personne ; notre ministre a des allures de révolté contre l'Eglise et possède le répertoire entier des ennemis de la calotte.

M. de Tauffkirchen, ministre de Bavière, vient d'arriver et a été reçu par le Saint-Père ce matin.

Bien qu'il eût un long congé, ce diplomate a dû hâter son retour par ordre du roi Louis, lequel a vendu à un prince russe la charmante villa Malta et le palais qu'avait fait bâtir son grand-père, Louis Ier.

M. de Tauffkirchen doit déménager.

Dans une audience accordée aux jeunes filles de l'établissement fondé par le prince Torlonia, le Pape a prononcé quelques paroles qu'il est bon de rapporter :

« J'ai lu dans un journal catholique l'*Unità*, il y a un instant, un article où il est dit qu'au Parlement un député confus, parlant à ses collègues, demandait : « Où » allons-nous ? Comment cela finira-t-il ? Où » sommes-nous ? En quel temps vivons-» nous ? » Et nul ne savait répondre.

« Mais le journal catholique, lui : « Vous » courez, dit-il, sur la voix de l'abîme et de » la perdition. Vous l'ignorez ; mais nous, » catholiques, nous savons où nous allons, » où nous sommes. Nous sommes sur le » bon chemin et nous attendons le salut.

Le Pape jouit toujours de son excellente santé et se propose de pourvoir vers le milieu de décembre à plusieurs siéges vacants en France, en Angleterre, en Italie et en Hongrie.

En France, M. l'abbé de Lézeleuc, vicaire-général de Quimper, sera préconisé évêque d'Autun et recevra le *Pallium*, distinction accordée aux seuls archevêques, mais dont jouit par privilége antique l'évêque de ce siége.

Le projet de loi pour la suppression des Ordres religieux ne satisfait personne et l'on parle soit de le retirer, parce que le comité privé du Parlement le trouve trop modéré, soit d'en rédiger un autre qui satisfasse les passions des partis avancés.

Il n'est question, ces jours-ci, que de nouvelles inondations et des tempêtes qui ont causé la perte de plusieurs navires dans la Méditerranée. A.

Lettre des députés bretons.

A l'occasion du pélerinage de sainte Anne d'Auray, Mgr l'évêque de Vannes a reçu la lettre suivante, signée par quarante-cinq députés.

ASSEMBLÉE NATIONALE

Monseigneur,

Nous avons reçu la lettre que Votre Grandeur nous a fait l'honneur de nous adresser. Nous vous remercions d'avoir senti combien il nous sera pénible de manquer au rendez-vous des catholiques bretons dans le sanctuaire de la patronne de la Bretagne. Qui plus que nous a besoin de sa protection, et qui eût joint sa prière avec plus de ferveur à celles dont nos religieuses populations ont tenu à nous donner l'assistance ? Retenus ici par un devoir plus impérieux que jamais, nous avons voulu au moins être représentés à cette touchante cérémonie par une bannière offerte à la sainte par nous et qui restera au pèlerinage comme l'hommage de notre foi, le symbole de notre union et de notre communauté de sentiments avec la pieuse et fidèle province dont nous tenons à si grand honneur d'être les mandataires.

Veuillez, Monseigneur, être notre interprète auprès du clergé et de la grande famille bretonne, au milieu de laquelle nous voudrions être dimanche autrement que par le cœur et la pensée, et permettez-nous de joindre à l'expression de ce regret celle de nos sentiments les plus respectueux.

FRESNEAU, F. de PIOGIER, de KÉRIDEC, Comte de la MONNERAYE, DAHIREL, vicomte AUDREN DE KERDREL, Joseph MARTIN, d'Auray, l'abbé JAFFRÉ, marquis de GOUVELLO, députés du Morbihan,

Vicomte de KERMENGUY, vicomte de FORSANZ, de CHAMAILLARD, BUMANRAY, comte de LEGGE, MONTJARET de KERJÉGU, vicomte de TRÉVENEUC, députés du Finistère.

PRIOUST DE LARGENTAIS, vicomte de CHAMPAGNY, H. FLAUD, HUON DE PENNANSTER, vicomte de LORGERIL, ALLENOU, comte de TRÉVENEUC, comte de BOISBOISSEL, Hervé de SAISY, députés des Côtes-du-Nord.

BIDARD, comte de KERGARIOU, colonnel CARRON, F. du TEMPLE, de la BORDERIE, général de CISSEY, comte de CINTRÉ, général LOYSEL, députés d'Ille-et-Vilaine.

DÉZANNEAU, comte de CORNULIER-LUCINIÈRE, de FLEURIOT, de la PERVENCHÈRE, de la ROCHETTE, Alfred LALLIÉ, comte de JUIGNÉ, DORT-GRASBLIN, BABIN-CHEVAYE, comte GINOUX DE FERMON, Joseph CHÉGUILLAUME, députés de la Loire-Inférieure.

LETTRE DE PARIS

(Correspondance particulière du *Journal de Roubaix.*)

Paris, 11 décembre.

Le malheur de tous ces hommes, que l'on a vu défiler, depuis deux ans dans les ministères, c'est de n'avoir aucune personnalité politique, aucune vigueur de caractère. En réalité, il y a qu'un homme à la fois président et ministre de toutes choses.

Les ministres en nom se sont que des commis plus assujétis, plus obédients que ne furent jamais ceux de Napoléon III. M. Thiers a passé la grande moitié de sa vie à combattre le gouvernement personnel, qu'il s'appelât Charles X, Louis-Philippe ou Napoléon ; et le voilà, depuis 18 mois qu'il est au pouvoir, pratiquant jusqu'à l'excès ce qu'il a tant critiqué chez les autres.

Il n'y aura donc rien de changé parce que M. Say et M. de Fourtou sont ministres et que M. de Goulard aura changé de portefeuille. Si la vraie majorité, celle qui a jeté bas M. Lefranc, se tient pour satisfaite de ces insignifiantes concessions, toutes d'apparence, elle sera bonne personne. — Cependant, les officieux, les témoins qui, en toute querelle, n'attendent que le moment de plumer les canards, parlent déjà de *détente* ; l'affaire est arrangée : M. Thiers a fait tout ce que sa dignité lui permettait ; le doux M. de Goulard à l'intérieur, M. Calmon exilé à Paris ! M. Say, M. de Fourtou ministres ; quels gages et que veut-on de plus ! ! Il faut espérer que la droite ne va pas se payer de cette fausse monnaie et s'endormir sur ces maigres lauriers, — M. Thiers cède.... le moins possible et pour tout dire amuse le tapis sans rien abandonner de ses visées.

Que ne connaît-on mieux cet homme ; je laisse de côté l'homme privé et je ne m'occupe que de l'homme politique. Sans principes aucuns, on l'a vu tour à tour admirer Danton et glorifier Bonaparte ; conspirer contre la royauté et l'asseoir, attaquer les jésuites et défendre le Pape, rendre hommage au catholicisme et faire pacte avec la commune, en province, à l'heure où il la canonnait dans Paris ! Son esprit, d'une curiosité insatiable, ne recule devant rien et s'éprend de tout ce qui peut réveiller par la singularité et le nouveau son appétit blasé. C'est ainsi qu'au plus fort de la lutte engagée contre la commune de Paris, il a reçu les délégués des communes provinciales, qu'il les a écoutés et qu'il a eu l'inconcevable légèreté de leur engager sa parole. Cependant une telle énormité était faite pour troubler la conscience la plus accommodante. Il a donc fallu, pour mettre en repos cette conscience troublée, appliquer toutes les facultés de son esprit à rendre possible la confession de ce grand péché et ensuite à s'en faire absoudre. La honte qu'il en avait d'abord éprouvé lorsque M. Mortimer-Ternaux l'interpella, le 11 mai 1871, avait disparu depuis longtemps. L'idée de l'avènement du radicalisme était devenue familière à son esprit, il en causait volontiers. Le moment vint où il crut devoir la risquer en public. Le message fut comme un ballon d'essai pour lancer la proclamation de la république définitive, le discours du 29 novembre déchira tous les voiles et ce jour-là, devant l'Assemblée émue par la perspective d'une rupture immédiate, M. Thiers, avec une habileté raffinée, ne craignit pas d'avouer l'horrible vérité. Depuis 18 mois, il avait fait un pacte avec le radicalisme !.....

Et l'on veut croire que M. Thiers rompant les indignes liens dans lesquels il s'est laissé enserrer reviendra sincèrement au rôle de chef du parti conservateur, qu'il abdiquera ses idées personnelles, qu'il mettra de côté les espérances ambitieuses qu'une tourbe de flatteurs sans conscience entretient dans son esprit ! C'est abuser étrangement. Non, M. Thiers a été trop loin sur cette voie périlleuse pour vouloir revenir sur ses pas. L'orgueil, le ressentiment de la guerre méritée qu'on lui a faite, les gages donnés à la révolution, les engagements pris avec une secte qui ne pardonne jamais les défaillances, tout nous donne à penser que, le voulut-il, M. Thiers ne peut redevenir l'homme du pacte de Bordeaux...

Il faut qu'on s'habitue à cette idée. — Désormais, entre la majorité conservatrice et M. Thiers il y a duel et le combat ne finira que par la ruine complète de l'un des deux antagonistes. Ce duel se videra dans le champ clos du Parlement, car ni coup d'Etat, ni révolution de la rue ne semblent possibles en ce moment et n'auront leur mot à dire dans ce combat solennel. — Pour faire un coup d'Etat contre l'Assemblée, il faudrait être prince ou général. Or, M. Thiers n'est ni l'un ni l'autre, l'armée se moquerait de lui s'il voulait jouer au Bonaparte de 1800. Une émeute n'aurait de signification révolutionnaire qu'à Paris ; y est-elle possible aujourd'hui ? on sait bien que non, l'objectif ferait absolument défaut. Et d'ailleurs, les radicaux, gens très-prudents, savent quelle rude partie l'armée leur ferait jouer.

Bascule parlementaire, rien que parlementaire, c'est là ce que nous verrons ; le spectacle pourra manquer de grandeur, mais quand nous pensons que la fortune, l'existence même de la France comme nation chrétienne et civilisée seront engagées dans ce débat, nous y prendrons autant de patriotique intérêt qu'au récit de ces grandes chocs armés qui remplissent les livres de l'historien du Consulat et de l'Empire. Puisse-t-il trouver, dans la salle du spectacle du palais de Versailles, son Waterloo parlementaire, digne couronnement de quarante année de luttes contradictoires ! — C'est sur ce souhait que je finis.

DE SAINT-CHÉRON.

P. S. — Toutes les fractions de la droite et de la majorité de la commission des 30 restent fermement unies. Il n'y a rien de vrai dans les assertions des dépêches et des feuilles officieuses et radicales pour faire croire que la droite et la commission étaient disposées à céder aux exigences de M. Thiers.

Les manœuvres du président pour faire échouer la candidature du duc de Broglie, ont vivement irrité le centre-droit de la commission. C'est la voix du prince de Joinville qui a fait passer le duc de Broglie ; il est probable qu'il sera nommé rapporteur ; ce choix déplaira particulièrement à M. Thiers.

La gauche républicaine a refusé de signer le manifeste de l'extrême gauche pour la dissolution.

DE SAINT-CHÉRON.

ASSEMBLÉE NATIONALE

Séance du 11 décembre.

PRÉSIDENCE DE M. J. GRÉVY.

La séance est ouverte à deux heures.

Le procès-verbal de la séance d'hier est lu et adopté.

Il est procédé au tirage au sort des bureaux.

M. Gaslonde dépose une proposition tendant à ce que l'Assemblée nationale déclare qu'elle ne se séparera pas avant le paiement intégral de l'indemnité de guerre et la libération complète du territoire.

Renvoi à la commission des Trente.

M. Bottieau monte à la tribune pour soutenir l'incompétence des conseillers d'Etat désignés par un décret pour défendre devant la Chambre des projets de loi sur le budget.

En aucun cas, ils ne peuvent remplacer les ministres ; ils peuvent les suppléer, mais on ne peut les y substituer. Ils n'ont aucun titre réel pour défendre un budget. Cependant, dans les circonstances toutes particulières où se trouve le gouvernement, la Chambre consentira exceptionnellement à l'admission des conseillers en service extraordinaire.

M. le ministre de l'intérieur. — L'honorable M. Bottieau a raison de parler de la situation particulière qui nous est faite. Elle n'est pas régulière, et nous vivons sans Constitution. Mais, dans cette circonstance, le gouvernement s'est basé sur la Constitution de 1848, qui autorise le gouvernement à faire intervenir des membres du conseil d'Etat pour venir en aide au ministère.

Pour moi, il me serait, je le déclare, absolument impossible de discuter avec vous des questions que je n'ai pas eu le temps d'approfondir suffisamment. Nous sommes donc en face d'une nécessité absolue, et il était indispensable au gouvernement et aussi utile aux intérêts de l'Assemblée de faire appeler des conseillers d'Etat en service extraordinaire.

M. Baragnon. — Nous comprenons parfaitement les raisons qui ont motivé la décision du gouvernement. Nous l'acceptons pour aujourd'hui, mais en réservant notre droit pour l'avenir.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi portant fixation du budget des recettes et des dépenses de l'exercice 1873.

La Chambre ouvre la discussion sur les articles relatifs au département de l'intérieur.

M. Lambert Sainte-Croix. — J'ai l'honneur de proposer à l'Assemblée de vouloir bien mettre à l'ordre du jour de samedi prochain l'examen et la discussion des pétitions demandant la dissolution de l'Assemblée nationale. (Mouvement d'attention.)

Il est grand temps, il est plus que temps que les attaques du dehors viennent affronter hardiment cette tribune. (Approbation générale. Applaudissements.)

La gauche est fort agitée. Les députés causent bruyamment. M. Gambetta, entouré d'un groupe d'amis, discute vivement.

A droite. — A la tribune ?

M. Gambetta. — J'y vais ! (Applaudissements.)

M. Gambetta. — Messieurs, la discussion sur la dissolution est imminente. Longtemps retardée, elle est indispensable maintenant que, sous la pression des manifestations de l'opinion publique... (Protestations à droite ; applaudissements à gauche), devant l'évidence du sentiment national... (Nouvelles protestations ; nouveaux applaudissements), il est devenu urgent d'arriver au débat.

Nous sommes de ceux qui voulons ce débat et qui le voulons immédiat, complet. Aujourd'hui que le sentiment de la France déborde. (Interruptions), on n'a plus le choix.. (A samedi ! Mouvement prolongé.)

M. Baragnon. — Je ne serais pas monté à la tribune si je ne croyais pas de mon devoir de répondre à une parole qui vient d'y être prononcée. On a parlé de mouvement de l'opinion publique ; on voudrait nous faire croire que ce mouvement est spontané, Cela est faux ! (Bravos à droite.)

A gauche. — C'est vrai !

M. Baragnon. — Les pétitions sont raccolées dans des cabarets... (Protestations à gauche.) Oui, dans des cabarets... (Très-bien ! à droite.) C'est un mouvement provoqué, mais non spontané. Vous allez parmi des hommes que déjà vous avez envoyés à la boucherie quand vous mettiez la France en péril, —, vous allez parmi ces hommes susciter les passions les plus subversives. (Applaudissements à droite.)

Déjà deux fois vos tentatives ont avorté, déjà deux fois vous avez été vaincus. Vous le serez une troisième fois samedi. (Applaudissements à droite.)

Vous avez osé nous faire le reproche d'agiter le pays. C'est vous qui y semez sans cesse une agitation qui est préjudiciable à ses plus chers intérêts.

Vous avez osé nous faire le reproche de nuire à la prospérité nationale, vous, dont nous avons arrêté et neutralisé maintes fois l'influence néfaste. (Bravos à droite.)

Oui, à samedi ! Samedi, Vos manœuvres trouveront leur condamnation. (Applaudissements à droite. — Bruit à gauche.)

M. Baragnon descend de la tribune au millieu de la plus vive agitation.

M. le président met aux voix la mise à ordre du jour pour samedi de la discussion des pétitions demandant la discussion

L'Assemblée adopte à l'unanimité la mise à l'ordre du jour.

La discussion est renvoyée à demain.

La séance est levée à cinq heuree quarante minutes.

Nouvelles de Belgique et de la frontière.

Nous lisons dans le *Courrier de l'Escaut* :

« Une violente tempête accompagnée d'averses torrentielles s'est déchaînée cette nuit sur notre ville. On ne voit plus que de l'eau et l'Escaut monte, monte toujours. Les riverains sont dans la consternation. Les caves les mieux citernées se crevassent et sont débordées par la masse liquide qui les presse de toute part. En amont comme en aval du fleuve tout est sous l'eau.

« A Warchain, les communications avec la ville par le pont d'Amour sont rompues. Le chemin de fer de Tournai à Péruwelz, qui traverse les prairies de M. Boucher, est couvert d'eau. Si le temps ne change pas, la circulation sera bientôt interrompue de ce côté.

« Toute navigation sur le fleuve a cessé. Un bateau chargé de charbon a coulé bas près du pont d'Escanaffles et obstrue complètement le passage. En ville le luchet d'Antoing est couvert d'eau et la force du courant a arraché une poutre des guides du pont de l'Arche. A l'église de la Madeleine plus moyen d'entendre la messe sans parapluie ouvert, bien entendu ; il y a une douzaine de crevasses du toit au plafond, et sur le pavement autant de petits lacs dont les chaises forment les îles. Beau temps quand reviendras-tu ?

—

La retraite annoncée depuis quelque temps du ministre de la guerre de Belgique, M. le général Guillaume, est un fait accompli. M. le comte de Theux a communiqué hier à la Chambre la démission de son collègue, et le décret qui charge M. d'Aspremont Lynden de l'intérim. En déposant le projet de loi sur la milice, il a maintenu la faculté du remplacement militaire, et avoué que le général Guillaume, étant d'un avis contraire, s'était prononcé pour le service personnel.

ROUBAIX

ET LE NORD DE LA FRANCE

M. le préfet du Nord adresse la lettre suivante aux maires du département :

Monsieur le maire,

Le gouvernement ayant été informé que des pétitions demandant la dissolution de l'Assemblée nationale étaient déposées dans les cafés, cabarets et débits de boissons pour recueillir les signatures des consommateurs, a décidé que cet abus devait cesser.

En conséquence et conformément aux instructions de M. le ministre de l'intérieur, j'ai prescrit aux commissaires de police de faire savoir aux propriétaires des cafés, cabarets et débits de boissons dans lesquels on déposera et signera, après le présent avertissement, des pétitions, sera immédiatement fermé pour un temps dont je fixerai la durée suivant les circonstances, le tout conformément à la loi du 10 janvier 1852.

J'ai donné des ordres dans le même sens à la gendarmerie.

Recevez, monsieur le maire, l'assurance de ma considération très-distinguée.

Le préfet du Nord,
SÉDILLON.

—

La commission départementale se réunira à la nouvelle préfecture, mardi 17 décembre, à une heure et demie.

—

Deux membres du parquet se sont transportés hier matin à Houplin, où un crime avait été commis la nuit précédente

Un cultivateur de cette commune a été trouvé assassiné sur la voie publique. Il a été tué, assure-t-on, à coups de bêche. *(Propagateur.)*

—

Dans sa séance du 6 novembre 1872, le Conseil municipal a décidé que le service de l'enlèvement des boues et immondices de la ville se ferait par voie de régie administrative. Une somme de 55,000 francs a été votée, dont 30,000 francs pour achat du matériel, des chevaux, tombereaux, etc.

Si nous sommes bien renseignés, ce matériel est déjà acheté.

Les habitants seront tenus de préparer dans des bacs, non-seulement les détritus venant de l'intérieur, mais encore les boues et ordures qui se trouveront sur le devant de leurs maisons. Ces bacs ne devront pas contenir plus de 50 litres.

Un système d'abonnement sera mis en vigueur pour le balayage sur le devant des habitations. La délibération ne peut devenir exécutoire qu'au moyen d'un arrêté du maire.

—

Nous relevons dans la liste des lauréats de l'exposition universelle des produits de l'économie domestique les noms suivants qui appartiennent à notre ville :

MM. Voigt et Cie, (médaille d'argent.)

M. Mahon, rue Neuve-de-Fontenoy 44, (médaille de bronze.)

—

La Chambre des appels correctionnels de la Cour de Douai a rendu hier son arrêt dans l'affaire Meunier-Sterlin, Lober et consorts.

Tous les prévenus ont été acquittés.

—

On lit dans le *Mémorial* :

Hier soir, l'autorité crut prudent d'avertir les habitants des basses rues du quartier Saint-André de se mettre sur leurs gardes, parce qu'on avait l'intention d'opérer un tirage sur la Haute-Deûle. Malheureusement le tirage n'a pu jusqu'ici suffire à dégorger nos canaux. Les masses d'eau tombées la nuit dernière et qui continuent à tomber encore en ce moment rendent les manœuvres des écluses à peu près illusoires.

Aussi, avons-nous à constater aujourd'hui plusieurs envahissements des eaux dans Lille même.

Ce matin, les fourneaux de l'usine Ph. Vrau, rue de la Deûle et place du Concert, ont été éteints par l'irruption des eaux.

La cour du Moulin à Chiens, dans le 2e arrondissement, quai de la Basse-Deûle, contient en ce moment 40 centimètres d'eau et l'on dû aider les habitants à se sauver en toute hâte, car la rivière monta toujours. A deux heures de l'après-midi, elle arrive à 10 centimètres du quai situé sur la rive droite, en face du Palais-de-Justice.

L'administration prend aussi des mesures pour éviter que les eaux ne dépassent les digues, le long des promenades de l'Esplanade. C'est là surtout, paraît-il, que serait le danger, si on n'y pourvoyait.

—

Les aspirants à l'Ecole de Médecine et de Pharmacie de Lille, sont prévenus que des examens de grammaire auront lieu dans une des salles de l'Ecole, rue des Fleurs, le jeudi 9 janvier 1873, à huit heures et demie du matin.

Les demandes d'inscription à l'examen sont reçues au secrétariat de l'Ecole, sur la production de l'acte de naissance